Règlement général de participation au concours
La com & toi – 2ème édition – 2026/2027

Article 1 – Organisateur du concours

Perrimond Enseignement Supérieur, 244 chemin du Roucas Blanc, 13007 Marseille, est l'organisateur du concours : La com & toi, sous la responsabilité du chef d'établissement, Madame Brigitte D'Amico.

Article 2 - Objectifs du concours

Objectifs globaux du concours :

- Valoriser et reconnaître le travail et la formation des étudiants du BTS communication.
- Récompenser les stratégies de communication les plus engagées et les plus en adéquation avec la demande de l'annonceur.
- Engager les étudiants dans un dispositif challengeant.
- Favoriser les interactions et les connexions professionnelles.

Objectifs pour les étudiants :

- Mettre en pratique les acquis théoriques : appliquer concrètement les connaissances et compétences acquises en cours à des situations réelles et professionnelles.
- Travailler en groupe, apprendre à collaborer et gérer un projet commun.
- Se confronter à la réalité du métier : découvrir les attentes des professionnels, les contraintes du secteur et les exigences des clients.
- Gagner en confiance en soi et développer des compétences oratoires.
- Favoriser reconnaissance et visibilité : ajouter une expérience concrète et valorisante à leur CV, atout majeur pour les futures candidatures (stages, alternance, emplois).
- Se faire repérer par des professionnels du secteur, élargir son réseau et bénéficier d'éventuelles opportunités.

Article 3 - Conditions d'inscription

Ce concours est ouvert aux étudiants de BTS communication de première et deuxième année des établissements publics et privés sous contrat des régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

Les équipes doivent être constituées a minima de 2 étudiants et de 4 étudiants maximum.

Le fait de déposer un dossier implique l'adhésion totale et entière aux conditions générales de participation.

Une fois inscrit, le candidat s'engage à participer au concours jusqu'à la présentation orale, si celui-ci est sélectionné parmi les finalistes.
En aucun cas une inscription ne pourra être annulée ou retirée du concours, sauf situations exceptionnelles.
Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte.

Article 4 - Modalités d'inscription

- L'ouverture des inscriptions se fera le **lundi 2 novembre 2026 et sera close le vendredi 11 décembre 2026 minuit.**
- Les inscriptions des candidatures se feront en ligne dès le 2 novembre, via un formulaire d'inscription qui sera disponible sur le site de Perrimond : https://www.perrimond.eu/concours-la-com-toi/
- Le brief de l'annonceur sera mis en ligne sur le site dès le lundi 2 novembre 2026.
- Inscriptions groupées avec identification nominative des étudiants et responsables.
- **Tout enseignant de communication souhaitant participer au concours s'engage à faire participer l'ensemble des étudiants de sa classe.**
- Plus d'informations sur le site https://www.perrimond.eu/concours-la-com-toi/

Sur le formulaire d'inscription, fournir les informations suivantes :

- Nom et prénom de l'ensemble des candidats de l'équipe
- Etablissement scolaire
- Première et/ou deuxième année BTS COM
- Coordonnées de chaque candidat : mail
- Coordonnées du professeur référent : nom, prénom, adresse mail, téléphone

Mentions à valider :

- **Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions générales de participation.**
- **Nous nous engageons à participer au concours jusqu'à la présentation orale si nous sommes sélectionnés.**

Les inscriptions des candidats sont validées dès l'enregistrement en ligne. Un mail de confirmation d'inscription sera envoyé à chaque candidat.

Chaque étudiant recevra un numéro d'enregistrement (un numéro par équipe). Ce numéro devra être indiqué sur la recommandation de chaque équipe lors du dépôt du dossier afin de garantir l'anonymat des dossiers.

Article 5 - Gratuité du concours et frais de participation

- L'inscription au concours est gratuite.

- Les frais liés aux déplacements et aux frais de bouche des candidats pour la finale seront pris en charge par les candidats eux-mêmes ou par leur établissement.

Article 6 – Travail attendu

- Chaque groupe devra rédiger un dossier de recommandations argumentées, comprenant le positionnement, les objectifs, les cibles, la stratégie créative, la stratégie des moyens préconisés avec des maquettes de mise en situation, le calendrier et le budget prévisionnel (10 pages maximum, hors page de garde et sommaire).
- La recommandation sera accompagnée d'un dossier annexe comprenant les maquettes de support de communication, les devis et tout autre document jugés utiles par les candidats.
- Les recommandations et les annexes seront à envoyer via Wetransfer au format PDF à l'adresse suivante : concourscom@perrimond.eu.
- Les moyens de communication audio et vidéo sont à envoyer au format MP4.
- La taille maximale de l'ensemble des éléments du dossier sera de 2 GO.

La date butoir de dépôt des dossiers sera le mercredi 17 février 2027 à minuit.

La parution de la liste des 5 équipes finalistes se fera le lundi 22 février 2027.

Article 7 – Protection de la marque / de l'annonceur

Les participants ne devront pas diffuser ou publier tout élément relatif au projet, pendant toute la durée du concours, afin de préserver l'image et la stratégie de communication de l'annonceur.

Les participants s'engagent à ne pas mettre en ligne, dans le cadre de leur travail pédagogique, sur site ou réseaux sociaux, des communications au nom de l'annonceur avec son logo. Les propositions de communication sur internet ou réseaux sociaux devront être réalisées hors ligne.

Les étudiants ne doivent pas se présenter comme des représentants de l'annonceur lorsqu'ils contactent des prestataires dans le cadre de leurs relations commerciales. Ils doivent clairement indiquer qu'ils agissent en tant qu'étudiants mandatés par l'entreprise.

Article 8 - Critères de sélection

5 équipes finalistes seront sélectionnées pour la grande finale qui aura lieu le jeudi 25 mars 2027.

Seront pris en compte :

- La pertinence de la stratégie de communication
- Le respect de la demande de l'annonceur

- L'originalité et caractère innovant de la stratégie proposée
- La rigueur professionnelle tant dans la qualité des maquettes présentées que dans la faisabilité des projets et des stratégies proposées.

Tous les dossiers restent anonymisés jusqu'à la finale.

Les candidats retenus en finale seront informés par mail le **lundi 22 février au plus tard.**

Article 9 - Jury

Il est composé de professionnels de la communication ainsi que des représentants de l'annonceur.

Aucun membre du jury n'est enseignant à Perrimond Enseignement Supérieur.

Le jury sélectionne 5 dossiers finalistes pour la finale.

Article 10 - Finale

La finale aura lieu le **jeudi 25 mars 2027** au cinéma du Prado (36 avenue du Prado-13006 Marseille), en présence des professionnels, membres du jury et de l'annonceur.

Les équipes sélectionnées pour la finale pourront venir avec leurs enseignants et leurs camarades de classe dans la limite des places disponibles.

L'ordre de passage des groupes sera tiré au sort.

Chaque groupe disposera de 15 minutes de présentation orale qui sera suivi d'un temps d'échange avec les membres du jury.

Chaque groupe finaliste présentera oralement les grands axes de sa stratégie de communication.

Si le diaporama de présentation orale comprend des vidéos MP4, le format attendu est le suivant : Format Flat-pono (panoramique) 16/9e ou 1.77 = 1920 (horizontal) x 1080 pixels (vertical).

Les finalistes disposeront du matériel technique nécessaire à leur prise de parole en public (projecteur, micro, etc.).

Un ordinateur unique sera mis à disposition des équipes finalistes pour la projection de leur présentation à l'écran. Cet ordinateur sera utilisé par toutes les équipes, afin d'éviter tout problème technique.

Toutefois, chaque groupe devra apporter son propre ordinateur, ainsi que les câbles et adaptateurs requis, afin de prévenir tout incident technique.

L'accès à Internet sera disponible dans la salle de projection. Si vous prévoyez d'utiliser un outil en ligne (Canva, Gamma, Prezi, etc.), veillez à mémoriser vos identifiants et mots de passe.

Il est recommandé d'enregistrer votre présentation au format PDF sur une clé USB, afin de pallier toute éventuelle absence de connexion Internet indépendante de notre volonté.

Le palmarès sera annoncé à la fin de la journée.

Chaque finaliste se verra remettre une récompense.

Article 11 – Droit à l'image

L'événement sera filmé et photographié. La vidéo et les photos de l'événement seront publiées sur les réseaux sociaux et supports de communication de Perrimond Enseignement Supérieur.

Les participants au concours sont autorisés à republier les vidéos et les communications relatives à l'événement sur leurs propres réseaux sociaux ou autres supports, à condition de mentionner systématiquement le nom du photographe et du vidéaste qui couvrira l'événement.

Dans le formulaire d'inscription, une mention relative au droit à l'image est portée à la connaissance des participants. Chaque étudiant est libre d'accepter ou de refuser d'être photographié lors de l'événement.

Article 12 – Exploitation des productions des étudiants

Les étudiants auteurs relèvent des règles générales du code de la propriété intellectuelle. Ainsi, toute diffusion de leurs créations doit être autorisée par les auteurs en respectant les conditions particulières prévues par la loi.

(source : eduscol.education.gouv.fr)

Chaque droit d'exploitation cédé par l'auteur, à savoir le droit de reproduction et/ou de représentation, doit faire l'objet d'une mention distincte et doit être limité quant à son étendue, à sa destination, au lieu et à la durée de l'exploitation.

Les équipes finalistes pourront être contactées par l'annonceur afin de convenir des modalités d'exploitation de leur œuvre.

Article 13 - Responsabilité et assurance

- L'organisateur du concours s'engage à respecter les obligations relatives au déroulement des événements.
- La responsabilité de l'équipe organisatrice ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de destruction totale ou partielle des dossiers de candidature, des éléments matériels envoyés par le candidat.

- En cas de problème survenant le jour de la finale, les étudiants sont couverts par leur propre assurance responsabilité civile. Il leur appartient de s'assurer que leur contrat d'assurance est valide et adapté à ce type de situation.
- Le lieu d'accueil de la finale dispose d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels pouvant survenir aux personnes présentes dans ses locaux, notamment en cas de chute ou d'accident. Il est important de signaler que l'assurance du lieu d'accueil ne prend pas en charge les accidents sur la voie publique. L'assurance du lieu d'accueil ne prend pas en charge la perte ou les dommages des effets personnels des participants, y compris les ordinateurs portables, les téléphones et tout autre objet personnel.

Article 14 - Annulation et force majeure

- L'équipe organisatrice peut modifier ou annuler le concours en cas de force majeure ou si les conditions sanitaires ne permettent pas son déroulement.
- Les organisateurs se réservent le droit de reporter ou annuler la cérémonie en cas d'événements exceptionnels.

Contact - Renseignements

concourscom@perrimond.eu

Perrimond Enseignement Supérieur : 04 91 52 83 07